



Cayenne, le 20 avril 2009

Le Recteur de l'Académie de la Guyane
Chancelier de l'université
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

A



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

RECTORAT

D.R.H.
Ref. : 09 / / T.W
Dossier suivi par
Thierry WILLARD
Tél. 05 94 27.20.22

drh@
ac-guyane.fr

B.P. 6011
97306 Cayenne
Cedex

Madame

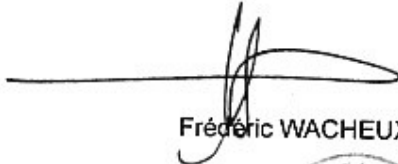
Dès ma prise de fonction, j'ai été interpellé sur la situation des personnels enseignants non titulaires de l'Académie. Nous avons engagé une gestion des Ressources Humaines qui est loin d'être achevée.

Afin de stabiliser les équipes pédagogiques et régler certains problèmes humains d'affectation, j'ai décidé de mettre en place des contrats de trois ans sur un même poste (2nd degré) ou en circonscription (1^{er} Degré).

Vous y avez cru et votre candidature a été retenue.

Aussi, je vous félicite et vous informe qu'un contrat vous sera prochainement adressé, précisant les modalités et la confirmation de l'affectation.

Recevez, Madame, l'expression de mes sincères salutations


Frédéric WACHEUX

